



DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE
ARRONDISSEMENT DE BORDEAUX

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Session ordinaire – Séance du 6 avril 2023

Délibération n° 2023-022
AFFECTATION DU RESULTAT 2022 – BUDGET ANNEXE DU SERVICE D'AIDE ET
D'ACCOMPAGNEMENT À DOMICILE (M22) – APPROBATION

Vu la délibération du Conseil d'Administration N° 2021-58 du 19 octobre 2021, autorisant le recours aux formes de délibérations collégiales à distance,

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Mérignac dûment convoqué par Monsieur Alain ANZIANI, Président du CCAS, s'est assemblé sous la présidence de Madame Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Vice-présidente du Centre Communal d'Action Sociale.

Nombre de membres en exercice : 15

PRÉSENTS : 11

Mesdames, Messieurs : Sylvie CASSOU-SCHOTTE – Vice-Présidente, Michèle BOURGEON, Marie-Ange CHAUSSOY, Sylvie DELUC, Kubilay ERTEKIN, Fabienne JOUVET (en visioconférence), Marie-Michelle MAURY, Annie MONBEIG, Jacques NAU, Ghislaine BOUVIER, Hélène MAZEIRAUD-PERON

EXCUSÉS : 4

Mesdames, Messieurs : Alain ANZIANI – Président, Arnaud ARFEUILLE, Émilie MARCHÈS (pouvoir à Marie-Ange CHAUSSOY), Anne QUEYREIX

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Ghislaine BOUVIER

Madame Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale rappelle aux membres du Conseil d'Administration qu'il est proposé de procéder à l'affectation du résultat comme suit :

④ Résultat de la section de fonctionnement à affecter

Résultat de l'exercice :	Excédent : 17 428,95 €
	Déficit :
Résultat reporté de l'exercice N-2 (ligne 002 du CA).....	Excédent :
	Déficit : - 93 399,86 €

Résultat de clôture à affecter : **Déficit** : - 75 970,91 €

④ Besoin réel de financement de la section d'investissement

Résultat de la section d'investissement de l'exercice :	Excédent :	3 138,43 €
	Déficit	
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne R001 du CA)	Excédent :	6 615 €
	Déficit :	

Résultat cumulé **9 753,43 €**

Dépenses d'investissement engagées non mandatées : ...Néant
Recettes d'investissement restant à réaliser :Néant
Soldes des restes à réaliser :Néant

Besoin réel de financement cumulé.....Néant
Excédent (+) réel de financement (R001)..... **9 753,43 €**

④ Affectation du résultat de la section de fonctionnement

▪ Résultat excédentaire

- en couverture du besoin réel de financement dégagé à la section
d'investissement (recette budgétaire au compte R1068)...Néant
- en dotation complémentaire Néant
(recette budgétaire au compte R1068)

Sous-Total (R1068) 0 €

- en excédent reporté à la section de fonctionnement
(recette non budgétaire au compte 110/ligne budgétaire
R002 du budget N+2..... Néant

TOTAL 0 €

▪ Résultat déficitaire en report au compte débiteur

(recette non budgétaire au compte 119/déficit reporté
A la section de fonctionnement D002) **- 75 970,91 €**

④ Transcription budgétaire de l'affectation du résultat

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D002 : déficit reporté	R002 : excédent reporté	D001 : solde d'exécution N-1	R001 : solde d'exécution N-1
- 75 970,91 €			9 753,43 €
			R1068 : excédent de fonctionnement capitalisé

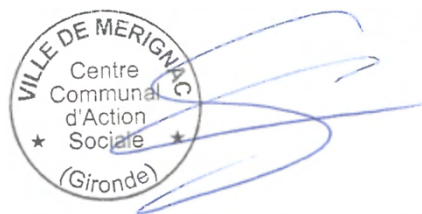
Le déficit en fonctionnement de - 75 970,91 € sera reporté en totalité sur l'exercice 2023 à l'occasion d'une décision modificative.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Pour extrait certifié conforme
Fait à Mérignac, le 6 avril 2023

Ghislaine BOUVIER
Secrétaire de séance

Sylvie CASSOU-SCHOTTE
Vice-Présidente du Centre Communal
d'Action Sociale

Le Président du CCAS certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et publiée sur le site Internet de la Ville.

Cet acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.